

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES MASTER 2 DROIT PRIVE - DROIT DE LA FAMILLE Année 2026-2027				
UE	Enseignement	Nombre d'heures (ne pas mettre « d'enseignement », c'est une alternance et certaines heures ne sont pas de l'enseignement, CM correspondant à des heures d'enseignement)	ECTS	Examens
	SEMESTRE 3			
UE 1 Cours fondamentaux	Droit approfondi des personnes	20 H CM	7	Séminaire
	Droit patrimonial des couples	20 H CM	7	Séminaire
	Droit européen et international de la famille	20 H CM	7	Oral
UE 2 Ouverture	Philosophie du droit de la famille	10 H CM	5	Oral
	Sociologie du droit de la famille	6 H CM		
	Droit procédural de la famille (judiciaire et extra judiciaire)	20 H CM		
UE 3 Libre	Droit fiscal et social de la famille	20 H CM	4	Écrit 2h
UE 4 Professionnalisation	Conférences, réalisation de projet, tutorat collectif et individuel	67H étudiant		CC transversal
	TOTAL SEMESTRE 3	116 H CM + 67h étudiant hors enseignement (accompagnement, conférences obligatoires etc.)	30	
	SEMESTRE 4			
UE 1 Cours fondamentaux	Droit approfondi des successions et des libéralités	20 H CM	7	Séminaire
	Droit approfondi de la famille	20 H CM	7	Séminaire/oral
	Droit international privé de la famille	10 H CM		
	Droit comparé de la famille	10 H CM		
	Sociologie de la famille	4 H CM		
	Droit pénal de la famille	10 H CM		
UE 2 Maîtrise langue étrangère	Anglais juridique	10 H CM	2	Contrôle continue, écrit ou oral
U3 3 Professionnalisation	Mémoire de recherche OU stage et rapport de stage	40 H étudiant	14	Soutenance de mémoire de recherche OU du mémoire professionnel
	Conférences de méthodologie et d'ouverture en français ou en anglais	20h CM		CC transversal
	Conférences, méthodologie de la recherche, réalisation de projet, tutorat collectif et individuel	69 H étudiant		
	TOTAL SEMESTRE 4	104 H CM + 10h d'anglais + 109 H étudiant hors enseignement (accompagnement, conférences obligatoires etc.)	30	

« Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 05 mai 2026 »

« Le présent règlement est applicable aux étudiants du master au titre de l'année universitaire 2026-2027 »